



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 février 2018 à DUGNY
COMPTE RENDU valant PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 14 février 2018

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : KORKMAZ Ozlay, GILSON Bernard, MINUTO David, WATRIN Laurent, TOUSSAINT Francis, PIERRON Patrick, PETTAZZONI Alfred, HENRIONNET Alain, JAUNEL Aurélien, MARSAUX Arnaud, RONDEAU David, GUERRA François

Etaient remplacés : Patrick PIERRON par MULLER Richard, HENRIONNET Alain par BRIZION Marie-Noëlle

Absents : -

Pouvoirs : GILSON Bernard à REALE Claude, MINUTO David à VOL FABRICIA, PETTAZZONI Alfred à NAHANT Serge, GUERRA François à DUMONT Jean-Claude

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Présentation par le lieutenant ADLER de son master « gestion de crise » : l'accompagnement des élus ruraux en situation exceptionnelle.

Il est proposé qu'une journée de formation à l'intention des élus soit organisée à SOUILLY fin avril.

Ouverture de séance

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 20h00.

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, Madame Fabricia VOL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire du 21 décembre 2017 n'ayant pas été envoyé avec les convocations, n'a pu être approuvé. Son approbation est reportée au conseil suivant.

1. COMPTE RENDU DE SEANCE

1.1-ADMINISTRATION GENERALE

- Aménagement d'un Bureau dans les locaux de la CODECOM à ANCEMONT

Le Président indique qu'il serait plus pertinent que l'agent de développement soit basé à ANCEMONT afin d'avoir un contact quotidien avec la Direction. En outre un espace serait libéré dans les locaux du 1^{er} étage de DIEUE et permettrait d'aménager plus opportunément les bureaux du service enfance-jeunesse et du service environnement.

Le maître d'œuvre qui a réalisé le bâtiment actuel d'ANCEMONT a fait plusieurs propositions, dont l'hypothèse n°2 qui semble la plus intéressante en termes de surface et d'aménagement des bureaux. Le coût estimé de ces travaux est de 19 000 € HT.

Le Président indique qu'un dossier de subvention DETR va être déposé.

- Isolation des locaux administratifs sis 43 rue du Rattentout à DIEUE sur Meuse

Le Président indique qu'afin d'améliorer le confort thermique des bureaux situés au 43 rue du Rattentout, il convient de procéder à des travaux d'isolation. Il précise qu'un dossier de subvention DETR peut être déposé, le coût des travaux ayant été chiffré à 99 000 € HT.

- Mise en concurrence par groupement de commande : défibrillateurs

Le président rappelle que suite à enquête auprès des communes de la CODECOM, 11 communes sont intéressées pour l'acquisition de 13 défibrillateurs. Il propose donc de lancer une mise en concurrence sous forme de groupement de commande pour l'achat de 13 défibrillateurs et les contrats d'entretien des 31 défibrillateurs des 25 communes. Il précise que les 4 prestataires présents sur les communes actuelles seront sollicités. Il rappelle que l'achat et les contrats d'entretien seront à la charge des communes.

- Mise en concurrence entretien des extincteurs – blocs de secours – alarmes et trappes de désenfumage des bâtiments de la CODECOM

La Président indique qu'afin d'optimiser les coûts d'achat, et d'entretien des extincteurs, blocs de secours alarmes et trappes de désenfumage des bâtiments gérés par la CODECOM et d'avoir un interlocuteur unique, il convient de lancer une nouvelle mise en concurrence. Il propose que les 5 prestataires actuellement présents sur les différents sites soient sollicités.

- Convention de service MSA

Le Président explique que la MSA propose des chèques activités à ses allocataires d'une valeur totale de 75 €. Il précise que ces chèques permettront de régler des activités de loisirs hors centre de loisirs, de type école de Musique, abonnement concerts Arcature. Il ajoute qu'aucun coût de gestion ne sera demandé aux allocataires, ni à la CODECOM.

- Prestation de service avec le Centre de Gestion : mise à disposition d'un archiviste

Le Président rappelle que suite au contrôle de Monsieur DIWO, Directeur des archives départementales de la Meuse en date du 29 novembre 2017, un rapport nous a été transmis le 9 janvier dernier.

Il indique que ce rapport rappelle les obligations de la CODECOM en termes de tenue et de conservation des archives, qui constituent des archives publiques, et qu'il fait également mention de la création d'un service archives au sein de la CODECOM, qui serait dirigé par un archiviste.

Le Président rappelle que par délibération en date du 6 avril 2017, le Conseil communautaire a validé l'adhésion au service archives du Centre de Gestion, et que suite à la venue de l'archiviste pour estimation du temps de traitement, le coût serait d'environ 20 000 €, pour se mettre à jour.

- Recrutement d'un technicien principal de 2^{ème} classe pour le service environnement

Le Président rappelle que suite au départ de la Chargée de mission tri et prévention des déchets, un poste était vacant au sein du service environnement de la CODECOM.

Il précise qu'après lancement de la procédure de recrutement, Monsieur Alexis BOULANGER a été retenu et qu'il convient d'ouvrir un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

- Budget : Point Comptes Administratifs provisoires et orientations 2018

Serge NAHANT rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de présenter un Débat d'Orientation Budgétaire, la CODECOM ne comprenant pas de commune de plus de 3 500 habitants.

Il propose de faire un point sur les comptes administratifs de 2017 et fait remarquer que les premiers résultats sont sans surprises, hormis pour les dépenses de personnel qui ont été plus importantes que prévu, en raison notamment de l'intégration du personnel des écoles à compter du mois de juillet et de l'augmentation de la fréquentation des services de la CODECOM, comme les multiaccueils et les périscolaires. Il précise que pour 2018 un suivi par service des dépenses de personnel est mis en place.

Il ajoute que la CAF nette pour 2017 est de 427 771 €, ce qui est correct.

Il explique qu'il n'y a pas de gros investissements prévus en 2018, mais qu'ils devraient intervenir à partir de 2019.

Jean-Claude DUMONT fait remarquer que le résultat des deux CAF cumulées des deux anciennes CODECOM pour 2016 est supérieur à la CAF de 2017, et que par conséquent, la fusion n'a pas permis de réaliser des économies.

Serge NAHANT explique que les résultats de 2017 ne sont pas encore arrêtés définitivement et que toutes les recettes n'ont pas encore été encaissées, notamment au niveau des Attributions de Compensation.

A ce sujet il rappelle que le rapport de la CLECT concernant le transfert des écoles doit être finalisé pour le 31 mars prochain pour transmission aux communes.

1.2-COHESION SOCIALE

- Participation aux spectacles co-organisés avec les Communes

Madame Catherine COLLINET-JUNG rappelle que la Commission cohésion sociale avait en novembre 2017 proposé de participer financièrement aux spectacles amateurs, sous réserve qu'ils soient organisés par des communes du territoire et à la demande de la commune. Elle ajoute que cette proposition avait été soumise au Conseil du 30 novembre 2017.

Elle précise que la participation de la CODECOM s'élève à 225 € par spectacle, sur la base de 8 spectacles par an, la commune organisatrice s'engageant à verser également 225 € par spectacle.

Elle indique que le premier spectacle pour 2018 est prévu à ANCEMONT le 16 mars prochain par la troupe des TAVULEURS, que d'autres spectacles sont prévus AUX SOUHESMES le 18 mars, à AMBLY le 6 avril et à TILLY.

Madame COLLINET-JUNG fait également part de l'intervention de la Directrice de la Maison de la Solidarité de Verdun et précise que suite à la maquette AFOM qui a été réalisée pour notre secteur, il conviendra de définir quels axes devront être améliorés.

Serge NAHANT ajoute à ce sujet que la nouvelle compétence Maison des Services au Public (MSAP) rentre dans ces axes d'amélioration et permettra également à la CODECOM de continuer à bénéficier de la DGF bonifiée.

- Approbation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Meuse (SDAASP)

Le président indique que le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comprend un diagnostic listant les services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration, leur localisation et leurs modalités d'accès ; et définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services ;

Il ajoute que 2 grands types d'actions ont été retenus :

- La **volonté de se baser sur les initiatives des territoires de proximité intercommunaux** en respectant les spécificités de chacun d'eux. Promouvoir et accompagner les territoires dans le développement de leurs offres ;
- La **volonté d'une cohérence et d'une solidarité à l'échelle de la Meuse.**

Il précise que par courrier en date du 15 novembre 2017, signé par Madame la Préfète et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Meuse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont été sollicités pour rendre un avis sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Meuse.

- Tarifs accueils de loisirs petites vacances

Karine HELMINGER, Vice-présidente indique qu'il convient de procéder à un changement de tarifs minimum, les bons CAF étant supérieurs à la somme à payer. Elle ajoute qu'il est proposé de ne modifier que ce tarif, une réflexion globale devant avoir lieu pour l'année scolaire 2018/2019. Elle propose de modifier ce tarif de 3.38 € et de le passer à 4.10€.

1.3-PATRIMOINE

- OPAH – abondements intercommunaux

Luigi FORNITO, vice-président rappelle que par convention en date du 25 mai 2016, la CODECOM Meuse-Voie Sacrée était engagée dans une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans.

Il propose de valider les dossiers ci-dessous, sachant que pour les deux premiers dossiers, le Conseil communautaire a déjà délibéré, mais que le montant des travaux ayant évolué, il convient de revoir le montant de la subvention.

Commune de résidence	Type de travaux	Taux aide	Montant € HT	Part Codecom	Part Région
Les Souhesmes-Rampont	Précarité énergétique	20%	3 580 €	50%	50%
VILLERS sur Meuse	PO Autonomie	10%	290 €	50%	50%
Senoncourt	Dégradation importante	30%	15 500 €	50%	50%
Dieue/Meuse	Précarité énergétique	10%	2 000 €	50%	50%

Dieue/Meuse	Précarité énergétique	Prime (PO modeste)	1 000 €	500 €	500 €
Heippes	Précarité énergétique	20%	3 841 €	50%	50%
TOTAL 2018			25 921 € ht	12 960.50 €	12 960.50 €

o Réfection menuiseries extérieures – logements Les Souhesmes-Rampont

Luigi FORNITO rappelle que la CODECOM Meuse-Voie Sacrée a réalisé en 2004 quatre logements situés 14 grande rue à Les Souhesmes Rampont. Il indique que des problèmes d'étanchéité des menuiseries extérieures (fenêtres) sont apparus depuis quelques années et que certains locataires ne peuvent plus fermer correctement les fenêtres de leur logement, ce qui occasionne une surconsommation de chauffage.

Après mise en concurrence, il propose de retenir l'offre de la société MGMP pour un montant de travaux de 17 794.40 € HT soit 19 573.84 € TTC.

o Logement situé rue du Bief à DIEUE sur Meuse

Après visite du logement, Luigi FORNITO propose de procéder à quelques travaux de remise en état puis de procéder à la vente du bâtiment et à défaut de remettre en location le logement, qui étant bien situé devrait trouver preneur.

o Maitrise d'œuvre – mise en accessibilité et sécurité de l'église fortifiée de DUGNY

Luigi FORNITO indique que la présente opération porte sur la mise en sécurité, accessibilité et électricité de l'église fortifiée de DUGNY et s'inscrit dans un programme de réhabilitation engagé depuis plusieurs années (restauration partielle des extérieurs et des intérieurs de l'église en 2008, puis travaux de couverture, charpente, maçonnerie et restauration de vitraux).

Il précise qu'une mise en concurrence a été lancée sur la base d'une liste de maitres d'œuvres agréés pour ce type de travaux. Il ajoute que suite à cette mise en concurrence, seule l'agence Pierre-Yves CAILLAULT a remis une offre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète (APS-APD-PRO-DCE-ACT-DET-AOR) et que la Commission d'examen qui vient de se réunir propose d'attribuer le marché à cette agence pour un montant d'honoraires de 21 355 € HT. Il précise qu'une demande de subvention va être déposée au titre de la DETR 2018, volet études.

o ECE

Programme ECF 2017 : renouvellement signalisation horizontale

Monsieur Gérard BUYS, Vice-président précise qu'après mise en concurrence, deux sociétés ont répondu : EST GIROD (Fains Veel) et VMS (Toul). Il propose d'attribuer le marché à Est Girod, moins-disant pour un montant de 966 € HT.

Programme ECF 2018 : lancement maitrise d'œuvre

Monsieur BUYS précise que par délibération n° 5 en date du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire a voté à la majorité de ses membres la non restitution de la compétence voirie aux communes.

Il rappelle que la compétence voirie étant une compétence optionnelle d'intérêt communautaire, la définition de celui-ci doit intervenir dans les 2 ans suivant l'arrêté de fusion, et que dans l'attente c'est l'intérêt communautaire de chacune des entités antérieures qui continu à s'appliquer aux anciens territoires. La CODECOM Meuse-Voie Sacrée ayant la compétence voirie avant la fusion, il indique qu'il convient de définir la programmation ECF 2018 pour les communes du territoire de l'ancienne CODECOM.

Il précise que Monsieur RAMAND, maître d'œuvre de la CODECOM Meuse-Voie Sacrée prenant sa retraite en 2018, il convient de lancer une mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre.

- Réfection voirie Les Souhesmes et Ancemont suite inondations de 2016

Monsieur BUYS rappelle que la CODECOM Meuse Voie Sacrée avait délibéré en septembre 2017 pour effectuer des travaux de réfection de voirie dans deux ruelles à Les SOUHESMES et à ANCEMONT, sur le principe du fonds de concours, soit participation à hauteur de 50% pour la CODECOM et à hauteur de 50% pour les communes.

Il ajoute qu'une subvention de l'Etat a été accordée au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles pour la Commune DES SOUHESMES-RAMPONT pour un montant de 2 854.50 €, soit 30% des dépenses éligibles arrêtées à 9 515 € HT.

Il indique qu'après mise en concurrence, trois sociétés ont répondu, et propose d'attribuer le marché à l'entreprise BERTHOLD, jugée mieux-disante pour un montant de 16 470.10 € HT

1.4-DEVELOPPEMENT-ECONOMIE-TOURISME

- Subvention d'équilibre – Budget annexe tourisme

Le Président rappelle que par délibération en date du 06 avril 2017 le Conseil Communautaire a voté le budget prévisionnel 2017 et approuvé les comptes administratifs 2016. Il ajoute qu'il était prévu au BP 2017 une subvention de 25 000 € au profit du budget Tourisme, et que pour pouvoir régulariser le versement de cette subvention, il convient à la demande de la Trésorerie, de prendre une délibération spécifique.

- DIEUE sur Meuse – Zone Haudiochamp - Vente immeuble

Monsieur SANZEY, vice-président rappelle que par délibération n°10 en date du 21 décembre 2017, la Codecom a autorisé la vente d'une parcelle d'une superficie de 170 m² à Mme CAILLY Angélique ainsi que le bungalow quelle occupe si la CODECOM en devenait propriétaire.

Il ajoute que la cession du bungalow entre le Crédit Agricole et la CODECOM étant en cours de régularisation, il convient de fixer le prix de vente du bungalow et du terrain. Il indique que la Commission économie propose la vente du terrain au prix de 10 €/m² et s'interroge sur le prix de vente du bungalow, le prix d'achat par la CODECOM étant de 5 000 € HT, alors que d'importants coûts de réseaux ont été supportés antérieurement par la CODECOM.

Après débats, il est proposé de vendre le bungalow au prix d'achat, mais que les frais de division et d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

- DETR – études préalables vélo route-voie verte

Monsieur SANZEY rappelle que par délibération n°16 en date du 29 mai 2017, le Conseil a autorisé le lancement d'une mise en concurrence pour une étude de faisabilité en groupement de commande avec la CODECOM du Sammiellois pour l'opération de création d'un vélo route - voies vertes. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018, volet études.

- Site SARAP – convention de maîtrise d'œuvre EPFL

Monsieur SANZEY rappelle que par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Meuse-Voie Sacrée a sollicité l'EPFL pour mener les négociations pour l'acquisition de l'ancien site SARAP, situé en bordure du village d'ANCEMONT, et que par délibération en date du 13 octobre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de

Communes Meuse-Voie Sacrée a autorisé l'EPFL à engager les négociations par la signature d'une convention de maîtrise foncière ;

Il ajoute qu'il convient désormais de faire procéder à une mission de maîtrise d'œuvre entrant dans le champ de compétence de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués et que l'EPFL, maître d'ouvrage, propose de faire réaliser cette mission de maîtrise d'œuvre, estimée à 220 000 € TTC, qui sera financée à 80% par l'EPFL et à 20% par la Communauté de communes.

1.5-SCOLAIRE-ENFANCE-JEUNESSE

○ Accueils périscolaires avec repas : modification des tarifs

Karine HELMINGER, vice-présidente rappelle que par délibération n° 23 en date du 29 mai 2017 le Conseil communautaire a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire avec repas pour les groupes scolaires Val de Meuse et Voie Sacrée pour l'année scolaire 2017/2018, coût forfaitaire qui inclut le repas et le temps de garde.

Elle indique que le règlement par tickets CESU n'étant possible que pour les frais de garde, il convient pour l'année scolaire 2017/2018 de distinguer dans le prix forfaitaire la part correspondant au temps de garde. Elle précise que l'ensemble des tarifs seront revus pour l'année scolaire 2018/2019.

○ Dossier DETR – volets roulants – et climatisation des écoles – périscolaires et multi accueils

Gille VAUTRIN, Vice-président indique que suite à la visite de l'ensemble des groupes scolaires de la CODECOM et suite aux besoins exprimés par les directrices et/ou enseignantes, il est proposé de mettre des volets roulants électriques aux fenêtres des écoles, afin d'être protégés notamment des rayons du soleil et de permettre un meilleur éclairage pour l'utilisation des TBI ou autre matériel de projection.

Il ajoute qu'il est également nécessaire de poser des stores pour les espaces périscolaires et extrascolaires qui n'en disposent pas et de prévoir la climatisation des multi accueils de DIEUE et DUGNY.

Il précise qu'un dossier de demande de subvention va être déposé au titre de la DETR 2018.

➤ Installation de volets roulants pour les écoles :

Ressources	Montant € HT	Taux
Coût total opération	28 259 €	100%
Autofinancement	11 304 €	40%
DETR	16 955 €	60%

➤ Installation de stores pour les accueils périscolaires et extrascolaires de DIEUE et DUGNY :

Ressources	Montant € HT	Taux
Coût total opération	12 233.21 €	100%
Autofinancement	2446 €	20%
CAF	2 925 €	23.91%
DETR	6 862.21 €	56.09%

➤ Climatisation des crèches de DIEUE et DUGNY :

Ressources	Montant € HT	Taux
Coût total opération	18 770.94 €	100%
Autofinancement	3 754.94 €	20%
CAF	7 508 €	40%
DETR	7 508 €	40%

○ Construction pôle maternelle Les MONTHAIRONS – avenant n°2 BERTHOLD

Monsieur VAUTRIN indique que suite aux pluies de ces dernières semaines, il apparaît d'importantes arrivées d'eau en pied de talus à l'arrière de la cour de la future école des MONTHAIRONS. Il ajoute que 30 cm d'eau ont été mesurés à l'arrière du bâtiment contre la façade et qu'une adaptation de la collecte et de l'évacuation des eaux pluviales de la cour est nécessaire.

Il précise que l'entreprise BERTHOLD titulaire du lot VRD a établi un devis pour le drainage des sources en pied de talus à l'arrière de la cour et en retour de talus à gauche de la cour, le surcoût s'élevant à 18 743.60€ HT.

○ Convention régionale relative à l'organisation des transports scolaires

Le Président indique que le Conseil Régional a validé en décembre 2016 la reconduction du règlement des transports applicables sur le réseau de transport départemental de la Meuse, et que dans ce cadre le Conseil Régional propose la signature avec la CODECOM d'une convention relative à la définition des modalités de mise en œuvre et des engagements réciproques des deux parties pour le transport extrascolaire des enfants à l'interclasse de midi et pour les RPI multisites.

Il ajoute qu'au titre du transport de l'interclasse de midi la participation de la CODECOM correspond à la part kilométrique de l'aller-retour la Région prenant en charge le « terme fixe » afférent à la mobilisation du véhicule, et qu'au titre des RPI éclatés, la participation de la CODECOM correspond à 20% des frais de transport (terme fixe et terme kilométrique), la Région prenant en charge les 80% restants.

Il précise que le coût estimatif total à la charge de la CODECOM au titre de l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 28 507.80 € TTC, et que la convention est établie pour 4 ans, soit jusqu'à l'année scolaire 2020/2021.

○ Remboursement carte transport scolaire

Le Président explique que par délibération en date du 6 avril 2017, le Conseil a validé le principe du remboursement de 40 € pour une carte simple et 80 € pour une carte famille pour les enfants scolarisés en primaire et au collège au titre de l'aide à la mobilité.

Il précise que la CODECOM a été interpellée par une famille dont le fils scolarisé au collège à VERDUN utilise ponctuellement les transports en commun, et n'a qu'un abonnement de 15 €.

1.6-ENVIRONNEMENT

Christian MAURER, Vice-président fait un point sur l'avancement de l'étude pour la restauration hydraulique du BILLONNEAU et précise qu'il conviendra de définir prochainement les travaux à réaliser.

Concernant le SM3A, il précise que les travaux en cours vont être terminés prochainement.

1.7- DIVERS

o Admission en non valeurs – Créances éteintes

Le Président propose d'inscrire au compte 6542 pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes, les créances éteintes ci-dessous conformément aux jugements du Tribunal d'Instance de Verdun :

Montant dette	Objet dette
Budget principal : 809,64 €	Cantine
Budget OM : 307.00 €	OM
Budget principal : 153.50 €	Animation
Budget OM : 239.50 €	OM
Budget OM : 340.79 €	OM
Budget OM : 185.41 €	OM

Le Président propose de modifier la délibération du 30 novembre 2017 : répartition dette par type de budget.

Montant dette
Budget principal : 360.35 €
Budget principal : 56.96 €
Budget principal : 114.30 €
Budget OM : 429.66 €
Budget OM : 61.21 €
Budget OM : 274.61 €

Le Président propose d'inscrire au compte 6541 admission en non valeur, les créances pour lesquelles le recouvrement est devenu impossible et les poursuites inopérantes à la demande de la Trésorerie :

Débiteurs	Montant dette	Objet dette
Divers années 2014 à 2017	2 487.05 €	OM
Divers années 2009 à 2017	11 549.35 €	Cantine : 349.46 €
- Pour 2017 : 73 €		Crèche : 376.81 €
- Pour 2016 : 4 738 €		OM : 2 296.92 €
- Pour 2015 : 1 380 €		Loyers : 3 057.94 €
- Pour 2014 : 365 €		Etc
- Pour 2013 : 842 €		PV de carence : 8 873 €
- Pour 2012 : 1 086 €		Poursuite sans effet : 2 083€
- Pour 2011 : 2 332 €		

- Pour 2010 : 727 €		Inférieures à 100 € : 120 pièces
- Pour 2009 : 1 €		Entre 100 et 1 000 € : 31 pièces

o Indemnité du Trésor

Le Président rappelle que les comptables publics peuvent fournir personnellement, et en complément de leurs obligations professionnelles, une aide technique aux collectivités territoriales qui les sollicitent. Les collectivités territoriales disposent d'une entière liberté quant à l'opportunité de recourir ou non aux conseils du comptable. Ces conseils donnent droit à une indemnité.

Le montant de l'indemnité est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, des trois derniers budgets exécutés.

Au titre de l'année 2017 le montant de l'indemnité à 100% s'élève à 1 334.46 €.

Le Président précise qu'au titre de l'année 2015, la CODECOM Meuse-Voie Sacrée avait versé 80% de l'indemnité ; qu'au titre de l'année 2016, la CODECOM Meuse-Voie sacrée avait versé 100% de l'indemnité ; et que la CODECOM Val de Meuse-Vallée de la DIEUE ne versait pas l'indemnité.

2. EXTRAITS DES DELIBERATIONS

DETR 2018 – Aménagement d'un bureau à ANCEMONT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- 1° Autorise la réalisation de ces travaux d'aménagement
- 2° Autorise le Président à solliciter des subventions au titre de la DETR 2018
- 3° Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à son financement.

DETR 2018 – TRAVAUX ISOLATION BUREAUX A DIEUE SUR MEUSE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- 1° Autorise la réalisation de ces travaux d'isolation
- 2° Autorise le Président à solliciter des subventions au titre de la DETR 2018

GROUPEMENT DE COMMANDE – ACHAT ET ENTRETIEN DEFIBRILATEURS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- 1° Autorise le lancement d'une mise en concurrence sous la forme de groupement de commande en procédure adaptée ;
- 2° Autorise le Président à solliciter des devis auprès des prestataires déjà présents sur le territoire ;
- 3° Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, sachant que l'achat et les contrats d'entretien seront au nom des communes, la CODECOM n'ayant qu'un rôle de coordonnateur.

MISE EN CONCURRENCE – EXTINCTEURS – BLOCS DE SECOURS ET TRAPPES DE DESENFUMAGE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- 1° Autorise le lancement d'une mise en concurrence sous la forme de procédure adaptée ;
- 2° Autorise le Président à solliciter des devis auprès des prestataires déjà présents sur le territoire ;
- 3° Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

CONVENTION MSA – « MSA ACTIVITES »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- 1° Autorise le Président à signer une convention avec la MSA au titre du dispositif « MSA ACTIVITES » ;

CDG 55 – INTERVENTION ARCHIVISTE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- 1° Autorise le Président à contractualiser avec le Centre de Gestion pour la mise à jour des archives de la CODECOM ;

SITE SARAP – CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE EPFL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- 1° Approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre sur le site SARAP à ANCEMONT financé à hauteur de 20% par la CODECOM, soit un montant maximum de 44 000 € TTC ;
- 2° Autorise le Président à signer la convention d'étude de Maîtrise d'œuvre avec l'EPFL relative à la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués pour le site SARAP à ANCEMONT.
- 3° Autorise le président à engager les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

SERVICE ENVIRONNEMENT – RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN PRINCIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- 1° Accepte de créer un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe sur la base de 35/35^{ème} ; à compter du 1^{er} avril 2018.

2° Charge le Président de :

- Créer un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe,
- Etablir l'arrêté portant avancement de grade
- Signer tous les documents relatifs à cet avancement
- Ouvrir les crédits budgétaires correspondants.

SPECTACLES 2018 COORGANISES PAR LES COMMUNES – PARTICIPATION CODECOM

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

1° Accepte de verser la somme de 225 € par spectacle au titre de l'année 2018 et dans la limite de 8 spectacles, soit de 1 800 €.

2° Charge le Président de signer une convention pour chaque représentation.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité, formule les observations suivantes :

- Approuve le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comme proposé par Madame la Préfète et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Meuse
- Réaffirme sa volonté de participer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire de la communauté de communes de Val de Meuse-Voie Sacrée.

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS « PETITES VACANCES » - MODIFICATIONS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

1° Décide de modifier ce tarif à compter du 1^{er} avril 2018, soit de porter à 4,10 € le tarif à la ½ journée des allocataires CAF dont le quotient familial est < 525 €, au lieu des 3.38 € actuel ;

2° Précise que les autres tarifs sont inchangés.

OPAH – ABONDEMENTS INTERCOMMUNAUX

D'approuver les abondements intercommunaux suivants :

Propriétaire	Type de travaux	Taux aide	Montant € HT	Part Codecom	Part Région
Les Souhesmes- Rampont	Précarité énergétique	20%	3 580 €	50%	50%
VILLERS sur Meuse	PO Autonomie	10%	290 €	50%	50%
Senoncourt	Dégradation importante	30%	15 500 €	50%	50%
Dieue/Meuse	Précarité énergétique	10%	2 000 €	50%	50%
Dieue/Meuse	Précarité énergétique	Prime (PO modeste)	1 000 €	500 €	500 €
Heippes	Précarité énergétique	20%	3 841 €	50%	50%

LES SOUHESMES RAMPONT – REFECTION MENUISERIES DES LOGEMENTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° De retenir l'offre de la société MGMP pour un montant de 17 794.40 € HT soit 19 573.84 € TTC

2° Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ECF 2017 – RENOUELEMENT SIGNALISATION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° De retenir l'offre de la société EST GIROD basée à FAINS VEEL pour un montant de 966 € HT.

2° Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ECF 2018 – MISE EN CONCURRENCE MAITRISE D'ŒUVRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'autoriser le Président à lancer une mise en concurrence sous la forme de la procédure adaptée pour la prestation de Maîtrise d'Œuvre de la programmation ECF 2018 ;

2° D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

REFECTION VOIRIE – LES SOUHESMES ET ANCEMONT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'attribuer le marché à l'entreprise BERTHOLD pour un montant de 16 470,10 € HT ;

2° D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

3° D'autoriser le Président à solliciter les appels de fonds auprès des deux communes concernées.

EGLISE FORTIFIEE DE DUGNY – DETR 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre à l'agence Pierre-Yves CAILLAULT pour un montant de 21 355 € HT ;

2° D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2018 ;

3° D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à son financement.

DETR 2018 – ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE VELO-ROUTE VOIE VERTE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 1° D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour la partie étude de cette opération ;
 2° D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à son financement.

DETR 2018 SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – MULTIACCUEILS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 1° D'autoriser le Président à déposer des demandes de subvention au titre de la DETR 2018 pour les travaux suivants :

- Installation de volets roulants pour les différents groupes scolaires :

Ressources	Montant € HT	Taux
Coût total opération	28 259 €	100%
Autofinancement	11 304 €	40%
DETR	16 955 €	60%

- Installation de stores pour les accueils périscolaires et extrascolaires de DIEUE et DUGNY :

Ressources	Montant € HT	Taux
Coût total opération	12 233.21 €	100%
Autofinancement	2446 €	20%
CAF	2 925 €	23.91%
DETR	6 862.21 €	56.09%

- Climatisation des crèches de DIEUE et DUGNY :

Ressources	Montant € HT	Taux
Coût total opération	18 770.94 €	100%
Autofinancement	3 754.94 €	20%
CAF	7 508 €	40%
DETR	7 508 €	40%

- 2° D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations et à leur financement.

BUDGET ANNEXE TOURISME – SUBVENTION D'EQUILIBRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 1° Le versement d'une subvention de 25 000 € au budget tourisme conformément à la délibération n° 5 du 6 avril 2017 relative au vote du budget primitif 2017.

2° D'autoriser le Président à procéder à cette opération.

ZONE HAUDIOCHAMP – VENTE BIENS MEUBLE ET IMMEUBLE

Après en avoir délibéré et à la majorité,

DECIDE

1° De fixer le prix de vente du bungalow à 6 000 € TTC;

2° De fixer le prix de vente du terrain à 10€/m².

3° D'autoriser le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

ACCUEILS PERISCOLAIRES AVEC REPAS – MODIFICATION TARIFS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° De fixer la répartition des tarifs de l'accueil périscolaire avec repas au titre de l'année scolaire 2017/2018 comme suit :

Midi Garde Midi Repas		Quotient Familial			
		< 700	701 à 901	901 à 1300	> 1300
Groupes scolaires Val de Meuse	Garde Midi	1,50 €	3,10 €	3,25 €	3,40 €
	Repas	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Groupes scolaires Voie Sacree (Ancemont et Rive Gauche)	Garde Midi	1,50 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €
	Repas	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €

2° D'autoriser le Président à mettre en œuvre ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2018.

POLE MATERNELLE LES MONTHAIROIS – AVENANT N°2 LOT 1 VRD

Après en avoir délibéré et à la majorité,

DECIDE

1° D'approuver l'avenant n°2 d'un montant de 18 743.60 € HT pour le lot VRD attribué à l'entreprise BERTHOLD ;

2° D'autoriser le Président à signer l'avenant et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

CONVENTION REGIONALE – TRANSPORT SCOLAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 1° D'approuver la Convention relative à l'organisation des transports scolaires avec la Région Grand Est ;
 2° D'autoriser le Président à signer cette Convention.

AIDE A LA MOBILITE – TRANSPORT SCOLAIRE – REMBOURSEMENT SPECIFIQUE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'octroyer une aide spécifique de 15 € à Monsieur xxxxxxxx pour la carte commercial utilisée par son enfant pour se rendre à son école;

2° D'autoriser le Président à procéder à ce remboursement.

ADMISSION EN NON VALEURS – CREANCES ETEINTES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'inscrire au compte 6542 pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes, les créances éteintes ci-dessous conformément aux jugements du Tribunal d'Instance de Verdun :

Débiteurs	Montant dette
	Budget principal : 809,64 € Budget OM : 307.00 €
	Budget principal : 153.50 € Budget OM : 239.50 €
	Budget OM : 340.79 €
	Budget OM : 185.41 €

2° De modifier la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2017 : répartition dette par type de budget.

Débiteurs	Montant dette
	Budget principal : 360.35 €
	Budget principal : 56.96 €
	Budget principal : 114.30 €
	Budget OM : 429.66 €
	Budget OM : 61.21 €
	Budget OM : 274.61 €

3° D'inscrire au compte 6541 admission en non valeur, les créances pour lesquelles le recouvrement est devenu impossible et les poursuites inopérantes à la demande de la Trésorerie :

- Admission en non valeur pour un montant total de 2487.05 € sur le budget OM
- Admission en non valeur pour un montant total de 11 549.35 € sur le budget principal

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESOR – ANNEE 2017

Après en avoir délibéré et à la majorité,

DECIDE

1° De voter l'indemnité de Mme la Trésorière au taux de 50%, soit un montant de 667.23 €.

Il lève la séance du conseil communautaire à 22h45.

Le Président,
S. NAHANT

La Secrétaire
F. VOL

